

- 2.3 Le Comité préconise l'établissement de critères clairs et uniformes pour régir les interventions des Nations Unies et une intégration plus étroite des mesures politiques, économiques et militaires à chaque étape de toute mission de paix de l'ONU, l'accent étant mis sur la prévention. Il est aussi en faveur d'augmenter les ressources du Secrétariat pour qu'il puisse donner rapidement l'alerte et coordonner tant les contributions militaires des pays membres que celles des autres participants aux missions de paix. Parallèlement, il verrait d'un bon oeil la décentralisation des opérations de paix au niveau régional, lorsque c'est faisable, de manière que, si le Conseil de sécurité décide qu'une intervention s'impose, il puisse autoriser un organisme régional à lancer une opération précise sous les auspices des Nations Unies.**

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Le Canada tient à favoriser des réformes qui permettraient à l'ONU de mieux dissiper les nouveaux dangers menaçant la paix. Jusqu'ici, diverses contraintes ont limité l'efficacité de l'ONU. Entre autres, les pays s'entendent peu sur l'opportunité de ses interventions. La diversité des situations auxquelles on lui a demandé de faire face démontre bien à quel point il est difficile de définir des critères d'intervention solides et rapides. Néanmoins, le Gouvernement reconnaît qu'il doit collaborer avec ses partenaires pour élaborer des principes qui guideront concrètement l'action onusienne. Le livre blanc sur la défense de 1994 abonde aussi en ce sens.

Deuxième problème: une fois que l'ONU décide d'intervenir, il est rare qu'elle dispose facilement des moyens voulus pour réaliser ses objectifs. Dès le début d'une mission, il faudrait qu'elle puisse déployer sans tarder des forces adéquates et que, sur le théâtre d'opérations, elle puisse compter sur des effectifs militaires assez nombreux et bien équipés pour faire face à toute évolution du mandat de son intervention. En outre, l'ONU manque toujours de ressources financières suffisantes et facilement accessibles.

Le Gouvernement estime qu'il faut se pencher sans tarder sur toutes ces questions. Nous avançons des propositions pour que l'ONU puisse compter sur des ressources financières indépendantes des contributions de ses États membres.

En avril 1994, le Canada a organisé une séance de travail pour des hauts fonctionnaires de l'ONU et des représentants des principaux pays fournisseurs de troupes, afin de définir de nouveaux moyens d'améliorer la planification, la préparation et l'exécution des opérations de maintien de la paix. Comme l'a annoncé le ministre des Affaires étrangères devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1994, le Canada dirige actuellement une grande étude internationale, qu'il remettra à l'Assemblée générale à l'automne 1995, et qui porte sur les diverses formules qui permettraient d'améliorer la capacité de réaction rapide de l'ONU.